



BULLETIN MUNICIPAL

Juillet 2011

CONSTRUCTIONS NON DECLAREES

La Commission Communale des Impôts a constaté lors de sa dernière réunion que certaines constructions n'avaient fait l'objet d'aucune déclaration, peut-être par ignorance de la législation en la matière.

Toute nouvelle construction doit être justifiée (art L 422.2 du code de l'urbanisme).

- *Soit d'un permis de construire pour une surface supérieure à 20 m²,*
- *Soit d'une déclaration de travaux exemptés de permis pour une surface inférieure à 20 m² ou une modification d'ouverture (ex. pose de velux). Il faut savoir que toute construction (hors construction à usage agricole) est soumise à une taxe sur la propriété bâtie. Il n'est donc pas normal que les propriétaires qui régularisent se voient imposés et les autres exemptés, c'est une question de justice, ce sont également des recettes en moins pour la commune. Des imprimés sont disponibles en mairie et la démarche est gratuite.*

De même, toute modification de destination d'un local doit faire l'objet d'une déclaration (grenier ou garage mis en surface habitable).

Une délégation de la commission des impôts visitera toute la commune fin de l'été pour relever les irrégularités.

J'invite donc toutes les personnes concernées à procéder à la régularisation au plus vite afin d'éviter des avis de poursuites.

D'avance merci de votre démarche et de votre compréhension.

Le Maire.

ETAT CIVIL

Naissances à Saint Briec :

- Le 1^{er} juin, Mathilde LIGER, fille de Germaine CHANU et de Fabien LIGER « La Ville Commault »
- Le 6 juin, Lilwenn CHALEON, fille de Anaëlle GUEGUEN et de Jean-Pierre CHALEON « 8 route des Petites Fermes »
- Le 16 juin, Iwen MOISAN, fils de Enora MAHE et de Gilles MOISAN « Le Probriend »
- Le 22 juin, Léo RONDEL, fils de Anne-Cécile NOURRY et de Stéphane RONDEL « Les Corvées »

Décès :

- Le 11 juin à Lamballe, M. OGIER Maurice, 60 ans, « 1 rue de l'Ecole »

URBANISME

Demandes :

- Le 31 mai 2011, pose de 5 velux par Mr et Mme TIXIER Claude-Henri « Les Corvées »
- Le 7 juin 2011, transformation d'un cellier en pièce d'habitation par Mr et Mme NICOLAS Benjamin « La Douve »
- Le 7 juin 2011, construction d'un abri de jardin par Mr et Mme RODRIGUES Jacques « La Trébière »

Accord :

- Le 9 juin 2011, pose de 5 velux par Mr et Mme TIXIER Claude-Henri « Les Corvées ».

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie, à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans. Se munir du livret de famille.

L'attestation délivrée sera demandée pour passer des examens ou concours.

Il est rappelé que le recensement est obligatoire et ne pourra être effectué avant l'âge des 16 ans.

CONGES ETE - SECRETARIAT

Le secrétariat sera ouvert du mardi 19 juillet au vendredi 5 août, le mardi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 20 juin 2011

Etaient présents : BAUDET Gilbert, LUCIENNE Joël, BOURDAIS Claude, GUEGUEN Isabelle, LEGROS Sylvain, LE ROUX Marie Pierre, POILVET Emilien, RONXIN Annick, TARLET Sébastien, VALO Annie.

Absent : de BOISSESON Emmanuel

1. Carte communale

Le Conseil municipal,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures pour prendre en considération les remarques formulées par Lamballe Communauté.

Ces modifications concernent des compléments d'information apportés au rapport de présentation sur les questions se rapportant à l'assainissement, à la collecte des déchets et aux zones humides.

Décide d'approuver l'élaboration de la carte communale et de présenter le dossier au Préfet pour approbation.

2. Lamballe communauté / rapport de la CLETC suite à la mutualisation des services.

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) en vue de la mutualisation des services entre Lamballe Communauté et Lamballe Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable au rapport présenté.

3. Travaux d'épareuse

Le Conseil municipal décide que les bas côtés et les accotements des chemins d'exploitation seront fauchés par l'entreprise agricole Blanchard de St-Trimoël.

4. Lamballe communauté

Loïc Cauret, Président de Lamballe communauté est venu présenter au Conseil municipal les différents budgets de la communauté de communes.

POINT PROPRETE « Le MONT GICQUEL »

L'aire grillagée (bouteilles plastiques...) et le conteneur à verre seront retirés du point propreté (s'il peut être appelé ainsi) du Mont Gicquel.

Depuis quelques mois, il a été constaté un manque d'incivilité de certaines personnes.

Il est rappelé qu'en cas de dépôt sauvage, des poursuites seront engagées.

RAPPEL

Horaires fixés pour les travaux d'entretien et de jardinage : nous vous rappelons les horaires fixés par arrêté ministériel du 10 mai 1995 concernant les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie sont :

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

PAIEMENT DEMATERIALISE DES IMPOTS

Pour vous faciliter le paiement de vos impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière), la Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition plusieurs possibilités de paiement dématérialisé :

- le **paiement direct en ligne sur le site www.impots.gouv.fr** : **une formule souple** que vous pouvez choisir d'utiliser ou non à chaque échéance de paiement qui, de plus, vous donne **5 jours après la date limite de paiement** mentionnée sur votre avis d'imposition pour payer en ligne.
- le **prélèvement automatique à chaque échéance**: **une formule simple** de prélèvement qui vous permet de ne plus avoir à vous soucier de vos échéances de paiement. Le prélèvement de votre impôt est effectué automatiquement sur votre compte, **10 jours après la date limite de paiement mentionnée** sur votre avis d'imposition. Vous êtes bien entendu informé avant chaque prélèvement.

Pour payer en ligne ou pour choisir le prélèvement à l'échéance, rendez-vous directement sur impots.gouv.fr espace "**Particuliers**", rubrique "**Payez votre impôt**" muni de votre avis d'imposition.

Vous y trouverez également toutes les informations si vous souhaitez adhérer au prélèvement mensuel de vos différentes impositions pour l'année 2012.

Pour tout renseignement complémentaire, vous trouverez les coordonnées du service compétent sur votre avis d'imposition.

CLUB DU 3^{ème} AGE BREHAND – ST TRIMOËL

Dimanche 17 juillet à 14 heures, **LOTTO**, nombreux bons d'achat de 35€ à 400€, série alimentaire, série fruits, lots surprises, sur place, casse croute, buvette, café, chocolat, crêpes et gâteaux.

LA RANDONNÉE de L'ESPOIR

« Un pas pour la vie, une rando pour l'espoir, Tous réunis le Temps d'un Soir à LAMBALLE »

mercredi 13 juillet 2011 LAMBALLE (site du plan d'eau)

Engagement de 5 € par personne reversé à
LEUCEMIE ESPOIR 22 et à la LIGUE contre LE CANCER

VILLAGE RANDO

Animations et ambiance musicale – restauration

4 CIRCUITS PEDESTRES

7.600 km – 13.800 km – 18.800 km et un circuit poussettes
FEU D'ARTIFICE

ANNONCES

- Jeune fille sérieuse 16 ans, cherche enfants à garder sur St Trimoël et alentours. S'adresser à Mathilde Vincent. Tél : 06.50.98.45.48 ou 02.96.42.63.94.
- A louer 2 logements communaux (un T1 bis début septembre et un T1 mi juillet), renseignements à la mairie.
- Auxiliaire de vie sociale, aide à la personne, actes de vie quotidienne : toilette, repas, ménage courses, repassage... Chèque CESU, remboursement de l'APA. Droits à la réduction d'impôt. Mme LE BONGOAT Michelle tel : 02.96.73.50.40 06.35.35.50.25
- Vous recherchez un emploi en Intérim, CDD ou CDI SYNERGIE RECRUTE H/F Cariste Caces 3 et 5 ; Vendeur Prêt-à-porter ; Secrétaire polyvalente ; Merchandiser ; Menuisier bois et aluminium ; Opérateur production voie ; Ouvrier découpe ; Chauffeur SPL ; Couvreur ; Tuyauteur/Soudeur ; Coffreur ; Agent de maintenance ; Manœuvre TP ; SYNERGIE Agence de Saint-Brieuc. Demandez Véronique Pinçon ou Vincent Saliou 54, rue de 71ème RI 22000 SAINT-BRIEUC 02.96.68.48.48 02.96.68.48.49 st.brieuc@synergie.fr www.synergie.fr

COMITE DES FETES

FETE COMMUNALE 20 et 21 AOUT 2011

Cette fête communale se déroulera comme les années passées sur 2 jours. Nous comptons sur votre présence et votre aide pour assurer les divers postes durant ces 2 jours. Merci d'avance.

A NOS POSTES (Courses)

- 11 h 30 à 12 h :** Distribution des caisses à la salle des fêtes
12 h 30 Les commissaires doivent être en place à leur carrefour (**impératif**) ;
Un casse-croûte et boissons seront distribués au cours de l'après-midi
- 13 h 30** : Départ de la course Cadets
15 h 30 : Départ de la course Seniors
18 h 30 : Retour des caisses au **podium**
- Respectons ces horaires pour le bon déroulement de l'après-midi

Prix du programme des Courses Cyclistes : 3 €

Liste des Commissaires et Signaleurs

Café l'Artiste	Michel Morin, Dominique Cantin
Calvaire de la Métairie	Yves Roblot, François Rault, Joël Crestel
Ligne d'arrivée	Michel Corbel, Claude Leroux, Didier Verdes
Les Petites Fermes	Pascal Le Rat, Jean-Yves Guéguen
La Ville Morin	Mise en place de barrières (routes barrées)
Le Clos Boucouët	Fabrice Gicquel Frédéric Chapel
Chemin du Clos Boucouët	Mise en place de barrières (routes barrées)
La Croix / Bon Abri	Fernand Poilvet, Emmanuel de Boisseson
Le Champ Failli	Alain Mollé, Hervé Le Gonidec, Bernard Hervé
La Morvannière (2 routes)	Mise en place de barrières (routes barrées)
Les Vaux	Bruno Cornières Claude Lesné
Le Mont Gicquel	Mickaël Bedfert, Alexis Legros
L'Ecotay	Mise en place de barrières (routes barrées)
La Chaussée	Joël Lucienne
Le Gouvelot	Mise en place de barrières (routes barrées)
La Croix Blanche	Michel Legros
Podium	Stéphane Valo, CCM, Speaker
Voiture devant la course	Philippe Baron, Emmanuel Munoz
Voiture contrôle	Lionel Picavet, Protection Civile, CCM
Voiture ravitaillement	Mylène Verdes
Casse-croûte	Annick Ronxin, Fabienne Baron
Buvette après-midi (Podium):	Isabelle Guéguen, Jean Claude Ogier, Mickaël Galerne, Stéphane Robin
Galettes saucisses après-midi (Podium) :	André Macé, Patrick Cantin

NB: Les personnes en poste à chaque carrefour devront porter une chasuble de sécurité que tout chauffeur a, en sa possession dans son véhicule.

Les personnes qui aimeraient participer seront les bienvenues et merci d'avance.

NB : Les personnes **indisponibles** ce jour-là sont invitées à prévoir un remplaçant et à le signaler au plus tôt à la Présidente du Comité au 02.96.42.63.09, pour la sécurité de tous. Merci.

A noter : Les personnes qui donneront un coup de main (tenue d'un poste lors du week-end) auront leur repas offert le dimanche soir. Un ticket leur sera remis

les nouvelles de la cyber

La Cyber-base Bréhand-Gouessant est un espace public numérique près de chez vous à Saint-Trimoël et ouvert toute l'année pour des ateliers et des accès libres. Sa devise ? "L'internet pour tous !"

CYBER BASE
Lamballe Communauté Numérique



- la Cyber-base : <http://www.brehand-gouessant.com>
- le blog des utilisateurs : <http://cyber-base-bq.jimdo.com>
- Lamballe Communauté Numérique : <http://lcn.cyber-base.org>

Le lieu : 2, place de la mairie 22510 Saint-Trimoël 02.96.42.68.68 cyber@brehand-gouessant.com

BRÉHAND-GOUËSSANT

* Centre de ressources Cybercommune *

Événement à Saint-Trimoël : tournage d'un clip



La Cyber-base Bréhand-Gouessant réalise le **samedi 23 juillet à 14h30** un 3ème clip qui sera diffusé sur Internet. Le tournage aura lieu au bourg de Saint-Trimoël et notamment dans l'école, sur la chanson "On n'est pas à une bêtise près". Jeunes et adultes, enfants, parents et grand-parents sont invités à y participer gratuitement comme figurants.

RV à ne pas manquer !

SAMEDI 23 JUILLET
à 14h30 au Bourg de St-Trimoël

Nous vous attendons nombreux.

NB: stage 11-17 ans du 20 au 23/07 pour la réalisation du clip organisé par Lamballe Communauté. Inscr. au 02.96.50.04.80 pour le stage uniquement (8€ pour les 4 jours). La participation au tournage du 23 juillet en tant que figurant reste gratuite, pour tous.

2^{ème} prix pour le Club Cyber au concours de films d'animations

Les 6 réalisateurs du film « **Les vacances au centre équestre** » peuvent être fiers... Ils ont reçu le 18 juin dernier, pendant le festival de l'image de la MJC de Lamballe, le deuxième prix pour le concours de films d'animation.

Ce film avait été réalisé en une seule séance, dans le cadre du Club Cyber (animations du mercredi à la Cyber-base).

Le groupe a reçu un chèque cadeau de 40€ à se partager en produits culturels. Ils ont décidé d'acheter un jeu vidéo qu'ils pourront tous utiliser le mercredi.

Visualisez le film sur www.brehand-gouessant.com



Animations d'été pour tous les jeunes

En juillet : le mardi, j'm'ennuie... pas !

Mardi 5 juillet de 14h à 17h : venez découvrir les nouveaux jeux à la Cyber-base.

Mardi 12 juillet de 14h à 17h : animation Wii au foyer avec concours de déguisement et de danse ! Si vous venez déguisé, vous participerez au concours de déguisements et gagnerez un cadeau !

Attention !
Le jeu revient à la Cyber-base :)

En août : le vendredi, j'm'ennuie pas... non plus !

Vendredi 19 août de 14h à 17h : tournoi de jeux en réseau à partir de 10 ans

Vendredi 26 août de 14h à 17h : tournoi de jeux en réseau à partir de 16 ans

Limité à 8 places.
Inscriptions sur place. 2€ l'après-midi (ou une heure décomptée sur forfait).

Reprise des ateliers adultes fin septembre

Demandez la plaquette des ateliers dès la rentrée : elle sera mise en ligne à compter du 30 août, et disponible en version papier sur place dès le 6 septembre. Les inscriptions commenceront dès début septembre, et les premiers ateliers auront lieu fin septembre.

La Cyber-base sera fermée pour congés du mardi 26 juillet au samedi 13 août inclus.

Horaires et tarifs pour les accès libres

Pour venir vous connecter ou jouer à la Cyber-base, voici les horaires d'ouverture. Mardi et mercredi : 10h-12h et 14h-17h, Jeudi : 14h-19h, Vendredi : 11h-13h et 14h-17h, Samedi : 10h-13h et 14h-16h. Attention, aux animations détaillées sur cette page, il n'y aura peut être pas de poste disponible aux créneaux indiqués.

Tarifs accès libres. Habitants de Lamballe Communauté : 2 € l'heure ou forfait à 15 € les 10 heures (2 heures gratuites pour les nouveaux inscrits). Habitants hors Lamballe Communauté :

accès libre sur les ordinateurs : 3,50 € l'heure ou forfait à 30 € les 10 heures.



CONGES D'ETE

Siège de Lamballe Communauté ; Service Déchets Ménagers ; La Déchèterie ; Service Eau et Assainissement ; Info Emploi ; Distribus ; Point d'Accès à la Téléformation ; Ludothèque : Ces services seront fermés les jours fériés à savoir le jeudi 14 juillet mais ouverts les autres jours.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale : Les bureaux seront fermés le 14 juillet mais une astreinte sera assurée.

L'Espace Multi-Accueil : Il sera fermé du jeudi 21 juillet au soir au lundi 1er août le matin

Le Relais Parents Assistantes Maternelles : Une permanence est assurée.

Point Information Jeunesse : Ce service sera fermé le vendredi 15 juillet et du vendredi 29 juillet au soir au lundi 15 août inclus

La Piscine : Ce service sera fermé pour vidange du lundi 27 juin inclus au vendredi 1er juillet inclus. Attention, la Piscine, le P@T et le PIJ, passent en horaires d'été. Renseignements sur le site Internet www.lamballe-communaute.fr

FACTURATION D'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Lamballe Communauté a la compétence eau sur notre commune.

Vous allez recevoir votre première facture d'eau établie par Lamballe Communauté courant juillet 2011.

Pour des raisons matérielles, nous avons ramené sur votre facture le dernier index du relevé établi par SEEG en fin d'année 2010 au 1^{er} janvier 2011.

Votre consommation reste calculée sur la réalité des index relevés par SEEG en fin d'année 2010 et par Lamballe Communauté en mai 2011.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Nouveau site, nouvelle adresse www.lamballe-communaute.fr

N'hésitez pas à découvrir les nouvelles fonctionnalités du site internet de Lamballe Communauté, plus moderne, plus actuel et plus dynamique.

Actualités et agenda ; Agenda 21 ; Tous nos services ; Photos, vidéos ; Publications ; Echange et partage ; Géolocalisation.

Une version mobile sera également disponible.



COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : DECALAGE TOURNEE DU LUNDI 15 AOUT 2011

Le lundi 15 août étant férié, la collecte des ordures ménagères pour les communes de SAINT GLEN, TREBRY, LA MALHOURE, PENGUILY, **SAINT TRIMOEL** et BREHAND sera avancée au samedi 13 août 2011. La collecte des ordures ménagères pour le secteur 2 de la Ville de Lamballe sera avancée au samedi 13 août 2011.

Attention, les usagers sont priés de déposer leurs bacs à ordures ménagères la veille du jour de ramassage. Les horaires de collecte pour la journée du samedi sont différents des horaires habituels de collecte.

LES DECHETS MENAGERS EN QUELQUES QUESTIONS :

1 – Est ce que je peux déposer des sacs à côté de mon conteneur à ordures ménagères ?

A partir du 1^{er} septembre 2011, l'ensemble des sacs d'ordures ménagères qui seront déposés à coté du bac ou sur le bac de ramassage ne sera pas collecté par le service Déchets Ménagers. Les bacs de collecte sont à présenter avec le couvercle fermé. Si le couvercle est ouvert parce que le bac est trop plein, le service Déchets Ménagers déposera les sacs en surplus à coté du bac.

2 – Qu'est ce que je fais si mon bac n'est pas équipé d'une puce électronique ?

A partir du 1^{er} juillet 2011, l'ensemble des bacs qui ne sont pas munis d'une puce électronique, ne sera pas collecté. Les foyers concernés seront prévenus durant le mois de juin 2011, par un autocollant spécifique sur leur bac. Cet autocollant précise d'appeler rapidement le service Déchets Ménagers pour obtenir un bac conforme à la collecte.

3 – Que ce passe t'il en cas de dépôt sauvage ?

Toute personne déposant sauvagement des déchets ménagers sur le territoire communautaire s'exposera à des poursuites conformément aux conditions prévues au Code Pénal et au Code de Procédure Pénale.

4 – Pourquoi mon sac jaune peut être refusé à la collecte ?

Il ne faut pas mettre dans les sacs jaunes :

- le verre (à déposer dans les colonnes d'apport volontaire dédiées à ce type de déchets),
- les ordures ménagères (à déposer dans les bacs individuels de ramassage),
- les déchets verts (à déposer au niveau des plates-formes de stockage de Lanjouan ou de Planguenoual).

En cas de présence de ce type de déchets dans les sacs jaunes, ceux-ci ne pourront pas être ramassés, car ils posent problèmes par la suite dans le circuit de recyclage et entraînent un surcoût pour la collectivité et les usagers

5 – Où se trouve la plateforme de déchets verts de Lanjouan

La plate-forme de stockage de déchets verts et l'installation de stockage de déchets inertes de LAMBALLE sont situées dans zone industrielle de Lanjouan. Au rond-point de Plancoët, prendre la rue de la Saudraie puis à gauche au deuxième croisement.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter le service Déchets Ménagers – 02 96 50 13 76 –

www.lamballe-communaute.com

AIDES AUX PLANTATIONS DE HAIES BOCAGERES

La haie, le boisement ou les talus sont utiles pour protéger les cultures, le bétail ou pour lutter contre l'érosion, les inondations et les pollutions. Ils peuvent aussi être utilisés pour intégrer le bâti dans le paysage et sont garants de la biodiversité (de nombreuses espèces animales en dépendent).

Compte-tenu du succès du programme, Lamballe Communauté reconduit son opération de reconstitution du bocage en 2011. Dans ce cadre, les particuliers et agriculteurs qui le souhaitent peuvent bénéficier d'aides pour la plantation de haies bocagères (composées par exemple de chênes, châtaigniers, merisiers, charmes, noisetiers...) (au moins 100 mètres), de boisements (de 20 ares à 1 ha) ou pour créer des talus (au moins 50 mètres). Les haies et boisements proposés ne peuvent servir à séparer deux constructions, ils doivent être, au moins pour partie, connectés à l'espace rural.

Le conseil général des Côtes d'Armor prend en charge 30% du montant hors taxe, le particulier reversant à Lamballe Communauté les 70% restants et la TVA. Pour quelques dizaines d'euros, vous pouvez donc composer une haie. Les personnes intéressées pour une plantation fin 2011 doivent s'inscrire dès à présent, et au plus tard avant le 10 juillet 2011. Pour tout renseignement, contacter Sandrine GUILLAUME au 02.96.50.13.76.